

# PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 19 avril 2012

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 19 avril 2012 à 18 heures**  
**Centre d'Animation Lorin de la Croix**  
**Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès Verbal de la Précédente Réunion
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. REOM - Déchets Ménagers et assimilés
  - Déchetterie de Athée sur Cher
    - Marché de travaux
    - Marché de Fournitures
    - Marché de Maitrise d'œuvre
      - Avenant
    - Demande de subventions
  - Animation autour du tri
    - Demande de subvention
  - Composteurs
    - Demande de subvention
4. Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
  - Commission « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse »
    - Désignation des membres
  - Commission d'Attribution des Places
    - Création
5. Diagnostic d'Accessibilité des Etablissement Recevant du Public -
  - Groupement de commande
6. Sentiers de Randonnées
  - Demande de subvention - communication
7. Commission d'ouverture et d'analyse des plis
8. DOJO / Salle de Gymnastique
  - Désignation du Maître d'œuvre
9. Boulangerie de Francueil
  - Marchés de Travaux
  - Marché de Maitrise d'œuvre
    - Avenant
10. Zones d'Activités
  - ZA de Sublaines - Bois Gaulpied
    - Avenant au marché - AMO
  - Requalification de la Zone de Bois Pataud
    - Avenant au marché
  - ZA de Ferrière
    - Avenant au marché
11. Nouvelle Brigade de Gendarmerie
  - Point sur le dossier
12. Schéma Régional de l'Eolien
  - Avis
13. Rapports Annuels d'Activités
  - CIAPH- Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées
  - SIBVC - Syndicat intercommunal de Bléré Val de Cher
  - Pays Loire Touraine
14. Pays Loire Touraine
  - Remplacement d'un délégué suppléant

## **15. Commissions**

- **CIAPH- Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées**
  - **Remplacement d'un élu**
- **Environnement - Déchets Ménagers**
  - **Remplacement d'un élu**

## **16. Commissions & Comités :**

- **Communication / Information du 26 mars 2012**
- **Culture & Tourisme du 2 avril 2012**
- **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) le 3 avril 2012**
- **Comité de suivi de l'étude « Eco(lo)musée » le 3 avril 2012**
- **Comité de suivi de l'étude « Sentier d'interprétation du cher » le 5 avril 2012**
- **Environnement du 12 avril 2012**

## **17. Questions diverses**

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

## SEANCE du 19 avril 2012

L'An deux mil douze, le dix-neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

### **Etaient présents :**

**Athée sur Cher** : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE –

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON

**Bléré** : Mme Françoise BAROU – MM. Jean-Serge RAFEL - Robert GAUTHIER – Georges FORTIER (Départ 18h54, remplacé après par M. Jean-Claude OMONT) - Jean-François DEJUST

**Chenonceaux** : M. Michel LE GOFF –

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, représenté par M. Jocelyne DURAND

**Chisseaux** : M. Franck AUGIAS - M. Pierre BAUER

**Cigogné** : M. Michel DUVAL – M. Renaud MOULIN

**Civray de Touraine** : M. Alain BERNARD

Absent excusé : M. Francis GELY, pouvoir à M. Alain BERNARD

**Courçay** : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

**Dierre** : Mme Françoise PICARD – M. Max BESNARD

**Epeigné les Bois** : M. Michel MERGOT

**Francueil** : M. Jean-Louis CHERY –

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE, remplacé par M. Régis BOURACHOT

**La Croix en Touraine** : Mme Jocelyne COCHIN

Absents excusés : M. Claude BUNET – M. Denis CHANTREL, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

**Luzillé** : M. Jacky GAUVIN – Mme Olivia MAURICE

**Saint Martin le Beau** : MM. Didier AVENET – Alain SCHNEL – Philippe VERNET

**Sublaines** : M. Christian FOUASSIER–

Absent excusé : M. Laurent HARTMANN, pouvoir à M. Christian FOUASSIER

**Elu présent sans voix délibérative** : Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC, conseiller général du canton de Bléré

**Autres personnes présentes** : M. Eddy JORANDON et Mlle Aurélia GERMANOTTI des services de la communauté de communes

**Le quorum est atteint**, le conseil communautaire peut débiter

**Secrétaire de Séance** : Mme Françoise BAROU

En préalable au conseil communautaire, Madame Jocelyne COCHIN, Présidente, demande à ce que soit observée une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gilles GUIGNARD, ancien Maire de Chisseaux et ancien élu communautaire.

### **1. PV de la précédente réunion –**

Monsieur MERGOT fait une remarque au sujet de la page 18. Il faut lire multi-commerce de Chisseaux au lieu de Francueil.

**Sans autre remarque, le conseil communautaire valide le Procès verbal à l'unanimité.**

### **2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- **2012-005** retenant la Sté ACANTHE pour la vérification périodique des installations électriques des multi-accueils de Bléré et Athée sur Cher – le Coût annuel est de 280 € HT, soit 334.88 € TTC. Contrat d'un an renouvelable
- **2012-006** retenant la Sté ACANTHE pour la vérification périodique des installations électriques des pompes de relevage – le Coût annuel est de 120 € HT, soit 143.52 € TTC. Contrat d'un an renouvelable
- **2012-007** créant une régie communautaire spécifique à la petite enfance pour permettre la perception des recettes de la crèche de Athée sur Cher
- **2012-008** retenant la Sté Dalkia France pour l'achat d'énergie et la gestion technique des installations de chauffage sur le multi accueil de Bléré. Contrat de 2 ans

### 3. **REOM – Déchets Ménagers et assimilés**

#### ○ **Déchetterie d'Athée sur Cher – Réaménagement**

La communauté de communes de Bléré Val de Cher a lancé le réaménagement de la déchetterie de Athée sur Cher afin de la rendre plus fonctionnelle et d'y accueillir une variété plus grande de déchets.

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil a autorisé la consultation des entreprises en plusieurs lots, et avec deux procédures distinctes : une pour les travaux, l'autre pour les fournitures.

#### ▪ **Octroi des marchés de travaux**

Monsieur Jean-Francis BISTER, Vice Président à l'environnement, présente le dossier et indique que la commission s'est réunie récemment afin d'octroyer les marchés comme suit. La Présidente doit être autorisée à signer les marchés.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer les marchés de travaux comme suit :**

	<b>Lots</b>	<b>Entreprises Retenues</b>	<b>Montant HT</b>
Lot 1	Terrassement - VRD	Transterrassement	138 880,00
Lot 2	Béton Armé	Transterrassement	89 650,00
Lot 3	Electricité	ETDE	26 549,00
Lot 4	Clôture – Portail – Signalisation	BRUYNEEL	29 935,00
Lot 5	Espaces Verts -	MONROSEAU	5 603,00
	<b>TOTAL</b>		<b>290 617,00</b>

#### ▪ **Octroi des marchés de fournitures**

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer les marchés de fournitures comme suit :**

	<b>Lots</b>	<b>Entreprises Retenues</b>	<b>Montant HT</b>
Lot 7	Locaux industrialisés	COUGNAUD	30 575,18

#### ▪ **Maitrise d'œuvre**

##### • **Avenant au Marché**

Monsieur Jean-Francis BISTER, Vice Président à l'environnement présente le dossier et indique que la commission s'est réunie récemment afin d'étudier l'avenant présenté. Il convient, conformément au CCAP et au code des Marchés Publics, de fixer le forfait définitif de rémunération.

L'avenant n'intervient que sur la partie de rémunération proportionnelle.

<b>Estimatif initial</b>	200 000,00	4,40%	8 800,00	<b>Rémunération prévisionnelle</b>
<b>Estimatif - APD</b>	295 576,00	4,40%	13 005,34	<b>Rémunération Définitive</b>
			<b>4 205,34</b>	<b>Avenant</b>

**Le conseil communautaire,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

**Vu le marché conclu avec l'entreprise ATE pour le contrat de Maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la déchetterie de Athée sur Cher,**

**Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes de Bléré Val de Cher,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente, ou M. Jean-Francis BISTER, Vice Président à signer l'avenant avec la Société ATE afin de fixer le montant définitif de rémunération à 13 005.34 €, pour la partie Maitrise d'œuvre**

#### ▪ **Demande de subventions**

Monsieur Jean-Francis BISTER, Vice Président à l'environnement, présente le dossier et indique qu'il convient de solliciter les subventions pour la réalisation du réaménagement de la déchetterie.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire et de l'ADEME**

Monsieur DURAND a constaté des mauvais comportements d'usagers vis-à-vis des employés de la déchetterie de Chisseaux. M. AUGIAS pense qu'il faudrait facturer les apports excessifs.

- **Animation autour du tri**
  - **Demande de subvention**

Après plusieurs débordements des déchets ménagers sur nos aires d'accueil des gens du voyage, la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, propose depuis septembre 2011, une action de sensibilisation au tri sélectif. L'Association «L'Entr'Eux Deux» accompagne l'ambassadrice du tri lors de ses interventions à raison de 2 jours par mois.

Cette action a pour but de diminuer le volume de déchets produits, en incitant les voyageurs à trier.

A ce stade, le bilan de l'opération est très satisfaisant : le nombre de bacs présents sur le site a été réduit et les familles trient les emballages ménagers. Des animations auprès des enfants sont également organisées régulièrement.

**Le conseil communautaire,**

**Compte tenu de la démarche initiée en 2011 sur le tri sélectif sur les aires d'accueil des Gens du voyage**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire pour continuer l'opération de sensibilisation et d'animation autour du tri sur les aires d'accueil de la Communauté de communes de Bléré Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou M. Jean-François BISTER, Vice Président à signer les éléments afférents à la présente délibération**

- **Composteurs**
  - **Demande de subvention**

La CCBVC met à la disposition des particuliers des composteurs individuels moyennant la participation suivante :

- Composteur de 320 L : 15 euros.
- Composteur de 800 L : 30 euros.

Ces composteurs sont fournis avec couvercle, guide de montage et bio-seau.

Depuis 2003, 1 564 composteurs ont été distribués sur le territoire de la CCBVC. Le Conseil Général d'Indre et Loire nous soutient sur l'ensemble de cette opération

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier du Conseil général d'Indre et Loire,**

#### **4. Petite Enfance**

- **Commission « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse »**
  - **Désignation des membres**

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a repris la compétence « Petite Enfance » par Arrêté Préfectoral en date du 14 février 2012. La création d'une Commission « Petite Enfance » est donc nécessaire pour assurer le suivi de l'ensemble des dossiers liés à cette compétence.

La présidente indique au conseil communautaire qu'il convient de délibérer afin de fixer la liste des membres de la commission « Petite Enfance Enfance et jeunesse » de la communauté de communes de Bléré Val de Cher.

**Le conseil communautaire,**

**Compte tenu de la création de la commission par délibération en date du 29 mars 2012**

**Sur proposition des communes membres,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNNE les personnes suivantes dans la commission « Petite Enfance – Enfance - Jeunesse » :**

- **Membres titulaires :**

Mmes et MM. Corinne MENARDAIS, Denis CHANTREL, Régis BOURACHOT, Françoise PICARD, Francis GELY, Renaud MOULIN, Annie BECHON, Sylvie THOMASSIN, Jocelyne COCHIN, Robert PAPINEAU

- **Invités permanents :**

Mmes et MM. Anne MARQUENET-JOUZEAU, Nadège BOISSE, Yann CHAMART, Chantal BIHAIS, Sébastien HILLAIRET, Marie-Claire ROBERT

- **Membres suppléants :**

Mmes et MM. Jocelyne PALLAORO, Sylvie DUFRAISSE, Fanny HERMANGE, Véronique RIBEIRO-DUBOIS, Alain FEBVET

- **Commission d'Attribution des Places**
  - **Création**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **5. Diagnostic d'Accessibilité des ERP**

### **o Groupement de Commande**

- **Création**
- **Désignation du mandataire du groupement**
- **Désignation des membres de la CAO spécifique**

La Vice-Présidente déléguée expose.

Il est proposé au conseil communautaire de créer un groupement de commande, dont la communauté de communes de Bléré Val de Cher pourrait être mandataire pour la réalisation des diagnostics d'accessibilité des ERP de la CCBVC et de ses communes membres.

La CCBVC sera représentée au sein du groupement par un titulaire et un suppléant.

« Les ERP existants doivent, pour les parties ouvertes au public, permettre aux personnes handicapées d'accéder, de circuler et recevoir les informations diffusées. » (Loi 2005-102 du 11 février 2005, art. L.11 - 7-3)

Le décret du 17 mai 2006 instaure l'obligation de procéder à un "diagnostic d'accessibilité" pour les établissements recevant du public de catégorie 1 à 4. L'objectif de ce diagnostic d'accessibilité est d'évaluer les dysfonctionnements d'accessibilité et de proposer des solutions selon un programme de mesures à mettre en œuvre.

Le décret n°2009-500 du 30 avril 2009 stipule que le diagnostic d'accessibilité doit être établi par une personne pouvant justifier auprès du maître d'ouvrage d'une formation ou d'une compétence en matière d'accessibilité du cadre bâti.

Un diagnostic d'accessibilité a obligatoirement été fait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les ERP des Collectivités Territoriales de catégorie 1 à 2 et les ERP de l'Etat de catégorie 1 à 4. Les autres ERP existants devront faire l'objet d'un diagnostic avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. »

**Le conseil communautaire,**

**Considérant qu'il serait opportun de créer un groupement de commande au profit de la CCBVC et de ses communes membres en vue de réaliser le diagnostic obligatoire d'accessibilité des ERP,**

**Considérant qu'il est nécessaire de nommer deux personnes (un titulaire et un suppléant), issues de la CAO de la CCBVC, à la Commission spécifique au groupement de commande,**

**Sur proposition de la Présidente,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CREE un groupement de commande en vue de la réalisation du diagnostic ERP des établissements publics de la Communauté de communes et de ses communes membres,**
- **DIT que la communauté de communes de Bléré val de Cher sera mandataire du groupement,**
- **ADOpte le projet de convention joint,**
- **DIT qu'il est créé une commission spéciale au groupement,**
- **NOMME Madame Jocelyne COCHIN, membre titulaire, et Madame Françoise BAROU, membre suppléant à la commission d'appel d'offres spécialement créée pour ce groupement de commande,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice Président délégué à signer tous les éléments relatifs à ce dossier**

## **6. Sentiers de Randonnées**

### **o Demande de subvention - communication**

Madame BAROU indique que la communauté de communes doit établir les nouveaux plans de circuits de randonnées. Dans la réalisation de ces plans, nous pouvons escompter une aide du conseil Général d'Indre et Loire qu'il convient de solliciter.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire pour la réalisation de la communication écrite nécessaire pour les chemins de randonnées,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Mme Françoise BAROU, Vice Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération**

## **7. Commission d'ouverture et d'analyse des plis (COAMAPA)**

La Présidente indique que pour les marchés passés en procédure adaptée, il n'est pas nécessaire de recourir à une commission pour attribuer un marché.

Toutefois, lorsque la commission est convoquée pour l'examen des marchés passés en procédure adaptée, il est conseillé de distinguer cette commission, que l'on peut qualifier de « commission d'ouverture et d'analyse des plis », de la Commission d'Appel d'Offres visée par le code des marchés publics et ce, afin

d'éviter le risque de se voir reprocher ensuite, par un candidat évincé, de ne pas avoir respecté le formalisme inhérent aux CAO.

Ainsi, elle propose au conseil communautaire de nommer « commission d'ouverture et d'analyse des plis », la commission qui se réunit pour les marchés passés en procédure adaptée, et d'en désigner les membres.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CREE la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Marchés A Procédure Adaptée (COAMAPA),**
- **NOMME, pour siéger au sein de cette commission :**
  - o **Membres Titulaires : Mme Jocelyne COCHIN (Présidente), M. Alain BERNARD, M. Didier AVENET, M. Jacky GAUVIN, M. Jean-Louis CHERY, M. Robert GAUTHIER**
  - o **Membres suppléants : Mme Jacqueline BOURGUIGNON, M. Michel MERGOT, M. Philippe VERNET, M. Franck AUGIAS, M. Jean-Pierre BEGUIN, Mme Françoise BAROU**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer les éléments afférents à la présente délibération**

#### **8. DOJO / Salle de Gymnastique**

##### **o Désignation du Maitre d'œuvre**

Madame la Présidente indique que la commission d'appel d'offres propose de retenir M. Dominique MAES – C2A – Callu - ICC, Groupement d'Architecte DPLG et de Bureau d'Etudes, au taux de 6.90 % pour le projet de création d'une salle de Gymnastique et d'un DOJO, par extension du complexe sportif des Aigremonts sur la commune de Bléré.

Le coût estimatif prévisionnel des travaux est de 1 460 000 € HT soit 100 740 € d'honoraires.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu la nécessité de faire appel à un Maitre d'œuvre pour la construction d'un DOJO et d'une salle de Gymnastique par extension du Gymnase Communautaire des Aigremonts,**

**Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres réunie pour examiner les plis,**

**Vu la Proposition de Mme la Présidente de la Communauté de Communes de retenir le groupement Dominique MAES – C2A – ICC - Callu,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer le Marché de Maitrise d'œuvre avec Dominique MAES – C2A – Callu - ICC, Groupement d'Architecte DPLG et de Bureau d'Etudes en vue de réaliser un DOJO et une salle de Gymnastique par extension du Gymnase Communautaire des Aigremonts**
- **DIT que le budget principal de la communauté de communes de Bléré Val de Cher dispose des crédits nécessaires,**
- **CHARGE Mme la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-président, de signer tous les éléments afférents au dossier**

#### **9. Construction de la boulangerie de Francueil**

##### **o Marchés de Travaux – octroi**

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher s'est engagée dans la construction d'une boulangerie – pâtisserie sur la commune de Francueil.

Une consultation pour retenir les entreprises en charge des travaux de construction a été lancée.

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président présente le dossier et indique que la commission, suite à analyse, a décidé de retenir les entreprises suivantes pour mener à bien le marché de construction de la nouvelle Boulangerie de Francueil.

**Le conseil communautaire,**

**Vu le Code des Marchés Publics**

**Vu le projet de création d'une boulangerie à Francueil,**

**Vu le dossier de consultation des entreprises,**

**Considérant l'avis de la commission de la communauté de communes de Bléré Val de Cher,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer les marchés de travaux comme suit :**

<b>N°</b>		<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS H.T.</b>
Lot 1	Gros œuvre - Maçonnerie	BERNEUX	94 540,81 €
Lot 2	Charpente Bois	HALGRIN	14 848,93 €

Lot 3	Couverture Ardoise	HALGRIN	16 191,62 €
Lot 4	Etanchéité	STE	2 801,60 €
Lot 5	Menuiseries Extérieures Aluminium	TREFOUS	12 677,75 €
Lot 6	Cloisons - Doublages - Plafonds	ETB	20 205,90 €
Lot 7	Menuiseries Intérieures Bois	EURL FERRAND	12 093,85 €
Lot 8	Carrelages Faïences	LEFIEF	18 156,00 €
Lot 9	Peinture	POUSSIN	3 995,34 €
Lot 10	Electricité	SAS REMY & LEBERT	16 316,80 €
Lot 11	Chauffage Ventilation	JOHNSON CONTROLS	29 884,93 €
Lot 12	Plomberie Sanitaire	JAC	20 291,99 €
Lot 13	Equipements Frigorifiques	BENARD	16 390,00 €
<b><u>TOTAL HT</u></b>			<b>278 395,52 €</b>

○ **Marché de maîtrise d'œuvre – avenants**

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président aux Affaires Economiques, présente le dossier et indique la commission s'est réunie récemment afin d'étudier l'avenant présenté. Il convient, conformément au CCAP (article 8.3) et au code des Marchés Publics, de fixer le forfait définitif de rémunération.

L'avenant n'intervient que sur la partie de rémunération proportionnelle.

<b>Estimatif initial</b>	270 000	8 %	21 600.00	<b>Rémunération prévisionnelle</b>
<b>Estimatif - APD</b>	318 300	8 %	25 466.40	<b>Rémunération Définitive</b>
			<b>3 866.40</b>	<b>Avenant</b>

**Le conseil communautaire,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

**Vu le marché conclu avec Groupement D. MAES - ICC - Callu - C2A pour le contrat de Maitrise d'œuvre pour la création d'une boulangerie à Francueil, et notamment l'article 8.3 du CCAP,**

**Considérant l'avis de la commission de la communauté de communes de Bléré Val de Cher,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente, ou M. Alain BERNARD, Vice Président à signer l'avenant avec le Groupement D. MAES - ICC - Callu - C2A afin de fixer le montant définitif de rémunération à 25 466.40 € HT**

**10. Zones d'Activités**

○ **ZA Sublaines – Bois Gaulpied**

▪ **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - avenant**

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président aux Affaires Economiques, présente le dossier et indique que l'agence SIAM CONSEILS a été retenue en tant qu'assistant à maître d'ouvrage pour la présente opération.

Le marché a été conclu pour une durée de 36 mois et s'achève au 16 juillet 2012.

Sa mission ne sera pas achevée à cette date. L'AMO doit également assister la CCBVC dans la mise en œuvre de la ZAC sur Bléré.

Ainsi, le conseil communautaire doit autoriser la Présidente à signer un avenant avec l'entreprise pour prolonger sa mission de 18 mois.

**Le conseil communautaire,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

**Vu le marché conclu le 17 juillet 2009 avec l'Agence SIAM Conseils pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la création de la ZA de Sublaines Bois Gaulpied sur les communes de Bléré et Sublaines,**

**Considérant la nécessité de prolonger la mission de l'entreprise SIAM Conseils,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Mme la Présidente, ou M. Alain BERNARD, Vice Président à signer l'avenant de prolongation des délais d'exécution de la mission avec l'entreprise SIAM Conseils et ce jusqu'au 16 janvier 2014**
- **PRECISE que ledit avenant n'a aucun impact financier.**



- **Requalification de la Zone d'Activités de Bois Pataud**
  - **Marché de maîtrise d'œuvre – avenants**

Avenant n°1 – prolongation du délai d'exécution du marché :

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président aux Affaires Economiques, présente, le dossier et indique que le groupement Géoplus – Théma Environnement a été retenu en tant que Maître d'œuvre pour la requalification partielle de la ZI de bois Pataud sur la commune de Bléré, en offrant la possibilité d'accueillir de nouvelles entreprises.

Le marché a été conclu pour une durée de 12 mois et il convient de prolonger le marché jusqu'au 22 juin 2013 afin de permettre l'achèvement de la mission.

**Le conseil communautaire,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

**Vu le marché conclu avec le groupement Géoplus – Théma Environnement en vue de la requalification partielle de la ZI de Bois Pataud sur la commune de Bléré,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente, ou M. Alain BERNARD, Vice Président à signer l'avenant de prolongation des délais d'exécution de la mission avec le groupement Géoplus – Théma Environnement et ce jusqu'au 22 juin 2013.**

Avenant n°2 – modifications des modalités financières du marché

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président aux Affaires Economiques, présente le dossier et indique que le groupement Géoplus – Théma Environnement avait établi un premier permis d'aménager qui avait été déposé. Suite à des modifications du plan d'aménagement, le maître d'œuvre a été dans l'obligation de travailler sur un nouveau permis d'aménager. Les frais inhérent à cette mission s'élèvent à 1 200 € HT.

**Le conseil communautaire,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

**Vu le marché conclu avec le groupement Géoplus – Théma Environnement en vue de la requalification partielle de la ZI de Bois Pataud sur la commune de Bléré,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Mme la Présidente, ou M. Alain BERNARD, Vice Président à signer l'avenant de 1 200 € HT pour la réalisation d'un permis d'aménager supplémentaire dans le cadre de la requalification de la ZI de Bois Pataud sur la commune de Bléré.**
- **PRECISE que le budget annexe « ZAEIC » dispose des crédits nécessaires.**

- **Extension ZA Ferrière : avenant prolongation délai Siam**

- **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage – avenant**

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président aux Affaires Economiques présente le dossier et indique que l'agence SIAM CONSEILS a été retenue en tant qu'assistant à maître d'ouvrage pour l'extension de la ZA de Ferrière sur la commune de Athée sur Cher.

Le marché a été conclu pour une durée de 36 mois et s'achève au 16 juillet 2012.

Sa mission ne sera pas achevée à cette date.

Ainsi, le conseil communautaire doit autoriser la Présidente à signer un avenant avec l'entreprise pour prolonger sa mission de 18 mois.

**Le conseil communautaire,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

**Vu le marché conclu le 17 juillet 2009 avec l'Agence SIAM Conseils pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension de la Zone d'Activités de Ferrière sur la commune de Athée sur Cher,**

**Considérant la nécessité de prolonger la mission de l'entreprise SIAM Conseils,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Mme la Présidente, ou M. Alain BERNARD, Vice Président à signer l'avenant de prolongation des délais d'exécution de la mission avec l'entreprise SIAM Conseils et ce jusqu'au 16 janvier 2014**
- **PRECISE que ledit avenant n'a aucun impact financier**

Monsieur KERBRIAND-POSTIC remarque que certaines zones d'activités font de la publicité sur les médias. Pourquoi n'en fait on pas, est ce trop tôt ?

Madame COCHIN explique que la question s'est posée en commission.

## **11. Nouvelle Brigade de Gendarmerie**

### **○ Point sur le dossier**

Monsieur Robert GAUTHIER, vice Président délégué au Patrimoine présente au conseil communautaire l'avancée des travaux de la nouvelle brigade. Une fiche récapitulative a été jointe à la convocation.

Monsieur MOULIN se réjouit de la pose d'un disjoncteur mais regrette qu'il n'ait pas été prévu dès le début.

Monsieur GAUTHIER dit que suite au changement de vétérinaire, des modifications ont été demandées concernant le chenil. Affaire à suivre.

## **18h54 – Monsieur Jean-Claude OMONT remplace M. Georges FORTIER.**

Monsieur GAUTHIER précise que la réunion de chantier a lieu tous les mardis à 14h00. Fin des travaux prévus en 2013.

## **12. Schéma Régional de l'Eolien (SRE)**

### **○ Avis**

Monsieur BISTER explique l'objet. Le SRE est paru sans tenir compte d'une zone possible au sud de l'autoroute appartenant à la CCBVC, située sur la commune de Sublaines. La demande faite ce soir a pour but de rajouter cette zone au Schéma Régional de l'Eolien sans présager de l'avenir d'un quelconque projet.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC demande ce qu'il en est du schéma départemental

**Le conseil communautaire,**

**CONSIDERANT que le Schéma Régional Eolien est un volet annexé au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),**

**CONSIDERANT que le Schéma Régional Eolien est défini par la loi dite Grenelle II (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) qui a modifié l'article L222-1 du Code de l'Environnement,**

**CONSIDERANT que le Schéma Régional Eolien identifie les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne, et la liste des Communes dans lesquelles sont situées ces zones favorables,**

**CONSIDERANT que le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional élaborent conjointement le projet de SRCAE après consultation des Collectivités Territoriales concernées et de leurs groupements,**

**CONSIDERANT que la Commune de Sublaines n'est pas retenue dans le projet de Schéma Régional Eolien du 20 février 2012 tel que proposé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional,**

**Après étude du projet de Schéma Régional Eolien dans sa version du 20 février 2012, tel qu'il a été présenté par la Préfecture de Région et le Président du Conseil Régional à la consultation publique auprès des Collectivités concernées, il apparait que :**

- **la Commune de Sublaines n'est pas inscrite dans la liste des Communes en zones ouvrant droit au tarif réglementé de rachat de l'électricité d'origine éolienne.**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DEMANDE l'inscription de la Commune de Sublaines dans la liste des Communes en zones ouvrant droit au tarif réglementé de rachat de l'électricité d'origine éolienne sur le Schéma Régional Eolien annexé au SRCAE.**
- **CHARGE Mme la Présidente de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil régional du Centre, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Région.**

## **13. Rapports d'activités annuels**

### **○ CIAPH – Commission intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées**

Le rapport présenté au Conseil communautaire est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La CIAPH peut émettre toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis sur le rapport

**Le conseil communautaire,**

**Sur proposition de la Présidente,**

**Compte tenu du rapport établi par la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le rapport annuel 2011 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées**
- **DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes de Bléré val de Cher**
- **CHARGE Mme la Présidente de notifier ce rapport à Mme la Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire, à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire ainsi qu'au Président du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées**

- **SIBVC – Syndicat Intercommunal de Bléré-Val de Cher**

La Présidente rappelle que la communauté de communes de Bléré Val de Cher adhère au Syndicat Intercommunal de Bléré-Val de Cher et il convient que le conseil prenne acte du rapport d'activités

**Le conseil communautaire, Sur proposition de la Présidente, PREND ACTE du rapport 2011**

- **Pays Loire Touraine**

La communauté de communes de Bléré Val de Cher adhère au Pays Loire Touraine et il convient que le conseil prenne acte du rapport d'activités.

**Le conseil communautaire, Sur proposition de la Présidente, PREND ACTE du rapport 2011**

#### **14. Représentant au Pays Loire Touraine**

La Présidente explique que M. Jean-Marie CHARBONNEAU est souffrant et qu'il convient de le remplacer dans les instances extérieures dans lesquelles il représente la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

La Présidente demande qui est candidat à cette représentation. M. Francis GELY a fait connaître son intention d'être candidat. Aucun autre candidat. Monsieur GELY étant initialement suppléant, il est précisé que Monsieur POULAIN a demandé à être désigné suppléant.

Madame la Présidente met au vote ces propositions.

**Le conseil communautaire,  
Compte tenu du fait que la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher est membre du Syndicat mixte du Pays Loire Touraine,  
Constatant le souhait de remplacer M. Jean-Marie CHARBONNEAU, en tant que membre titulaire du Syndicat du Pays Loire Touraine,  
Constatant la candidature de M. Francis GELY en tant que membre titulaire,  
Constatant la nécessité de désigner un membre suppléant,  
Compte tenu de la candidature de Monsieur Charles POULAIN,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME M. Francis GELY en remplacement de M. Jean-Marie CHARBONNEAU en tant que délégué titulaire de la Communauté de Communes auprès du Comité Syndical du Pays Loire Touraine**
- **NOMME M. Charles POULAIN en remplacement de M. Francis GELY en tant que délégué suppléant de la communauté de communes auprès du Comité Syndical du pays Loire Touraine**
- **CHARGE Mme la Présidente de notifier la présente délibération au Syndicat mixte du pays Loire Touraine et aux intéressés**

#### **15. Membres des commissions communautaires**

- **CIAPH**

La Présidente explique que M. Jean-Marie CHARBONNEAU est souffrant et qu'il convient de le remplacer au sein de la CIAPH de la Communauté de communes de Bléré Val de Cher.

La commune de Civray de Touraine propose à la CCBVC de nommer, à sa place, Monsieur Alain BERNARD.

**Le conseil communautaire,  
Vu la délibération 2010.087 du date du 22 avril 2010 tendant à la création d'une CIAPH au sein de la CCBVC,  
Constatant la candidature de M. Alain BERNARD en tant que membre,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME M. Alain BERNARD en remplacement de M. Francis GELY au sein de la CIAPH**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer les éléments relatifs à la présente délibération**

- « REOM déchets Ménagers et Assimilés »

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME M. Jany BOUVARD au sein de la commission environnement – déchets ménagers de la CCBVC**
- **CHARGE Mme la Présidente de signer les éléments relatifs à la présente délibération**

**16. Commissions & Comités :**

- **Culture & Tourisme du 2 avril 2012**
- **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) le 3 avril 2012**
- **Comité de suivi de l'étude « Eco(lo)musée » le 3 avril 2012**
- **Comité de suivi de l'étude « sentier d'interprétation du Cher » le 5 avril 2012**
- **REOM – déchets ménagers et assimilés le 12 avril 2012**

**17. Questions diverses**

Madame COCHIN informe l'Assemblée d'une réunion qui s'est déroulée au Conseil Général concernant les projets intercommunaux et communaux. Il s'agit de mettre en œuvre un dispositif de contractualisation. L'enveloppe sera contrainte et ce serait un contrat de 3 ans.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC explique la philosophie du projet. C'est une « cohérence sur les projets et une prévision sur les programmations ».

Madame COCHIN pense que c'est un bon système car il y avait souvent un manque de visibilité.

Séance levée à 19h25

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

La secrétaire de séance,  
Françoise BAROU

**Les élus communautaires –**

Robert PAPINEAU

Jean Pierre PESTIE

Raymond COLSON

Françoise BAROU

Jean-Serge RAFEL

Robert GAUTHIER

Georges FORTIER

Jean-François DEJUST

Jean-Claude OMONT

Michel LE GOFF

Jocelyn DURAND

Franck AUGIAS

Michel DUVAL

Renaud MOULIN

Alain BERNARD

Jean-François BISTER

Béatrice BOYER

Françoise PICARD

Max BESNARD

Michel MERGOT

Jean-Louis CHERY

Régis BOURACHOT

Jocelyne COCHIN

Jacky GAUVIN

Olivia MAURICE

Didier AVENET

Alain SCHNEL

Philippe VERNET

Christian FOUASSIER